Image not found or type unknown

Recours Hiérarchique sans passer par le supérieur direct

Par **MrPavel**, le **30/05/2013** à **19:12**

Bonsoir à tous,

J'aimerais savoir si en matière de recours hiérarchique, il est possible d'adressé ce recours directement au ministre de tutelle en sautant toute la chaîne du supérieur hiérarchique direct???

Le supérieur hiérarchique de mon patron n'accorde aucune importance à mon recours hiérarchique et je suis vraiment déboussolé!!

Je reste dans l'attente de vos réponse et merci d'avance!

Par **Jibi7**, le **30/05/2013** à **19:21**

Si vous travaillez dans une administration, vous avez aussi les instances du tribunal administratif a saisir (mais il ne faut pas etre pressé)..

sinon l'aide d'un syndicat peut vous être utile..
pour ne pas risquer le "classement vertical " en ayant mal ciblé l'interlocuteur.

et enfin si vous arrivez à le justifier:
l'envoi direct peut être libellé "directement vu l'urgence" et doublé d'un courrier par la voie hierarchique d'une copie
sous couvert de
" " "...
à tous les échelons concernés!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés